

Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

2 avril 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale	4
Déjeuner en l'honneur du président de la République fédérale d'Allemagne	4
Genève-Confédération	5
Félicitations adressées au Conseil d'Etat élu du canton de Berne.....	5
Lutte renforcée contre la contrefaçon des produits médicaux	5
Genève	6
Déduction des frais de garde des enfants : adaptation de l'âge déterminant.....	6
Subsides des assurés résidant à l'étranger assujettis à l'assurance-maladie suisse	6
Création d'une zone de hameaux à Arare-Dessus.....	7
Changements de conseillères et conseillers municipaux	7
Agenda des invitations à la presse	9

Genève internationale

Déjeuner en l'honneur du président de la République fédérale d'Allemagne

Le Conseil d'Etat, représenté par MM. François Longchamp, président, Pierre Maudet, vice-président, Serge Dal Busco et Antonio Hodgers, conseillers d'Etat, et Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, a reçu M. Joachim Gauck, président de la République fédérale d'Allemagne à la Fondation Zoubov.

Félicitations adressées au Conseil d'Etat élu du canton de Berne

Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations au Conseil d'Etat élu du canton de Berne suite à l'élection du 30 mars dernier. Il est convaincu que les excellentes relations qui ont toujours existé ainsi que le partage des intérêts communs entre les deux gouvernements se poursuivront.

Le nouvel exécutif bernois prendra ses fonctions le 1^{er} juin prochain.

Lutte renforcée contre la contrefaçon des produits médicaux

En réponse à une procédure de consultation lancée par le Département fédéral de l'intérieur relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la [convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique \(convention Médicrime\)](#), le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à l'intégration, dans la législation suisse, de dispositions permettant de lutter plus efficacement contre la contrefaçon de médicaments, dès lors que celle-ci met véritablement en danger la santé publique.

Le gouvernement genevois a également estimé approprié – indépendamment de la convention du Conseil de l'Europe – de limiter la réglementation actuelle relative aux médicaments non autorisés importés par des particuliers pour leur propre consommation.

Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Bolle, secrétaire général adjoint, DSE, ☎ 022.327 92 11.

Déduction des frais de garde des enfants : adaptation de l'âge déterminant

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de modification de la [loi sur l'imposition des personnes physiques](#), relative à l'âge déterminant des enfants donnant droit à l'octroi d'une déduction pour frais de garde. La modification vise à adapter le droit cantonal à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.

La loi genevoise prévoit d'ores et déjà la déduction pour frais de garde des enfants. Toutefois, l'âge déterminant des enfants pour l'octroi d'une telle déduction – actuellement jusqu'à 12 ans – n'a à ce jour pas encore été adapté à la limite fixée par la loi fédérale d'harmonisation, soit moins de 14 ans. A relever que l'administration fiscale genevoise applique d'ores et déjà la limite prévue par le droit fédéral d'harmonisation, celui-ci étant directement applicable.

Pour toute information complémentaire : M. Philippe Dufey, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 15.

Subsides des assurés résidant à l'étranger assujettis à l'assurance-maladie suisse

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la [loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie](#) (RaLAMal).

Les expériences faites par le service de l'assurance-maladie (SAM) ces dernières années ont mis en évidence la nécessité d'introduire un certain nombre de précisions et clarifications dans le RaLAMal. Elles doivent permettre au SAM de traiter les demandes de subsides de manière efficiente et dans le respect de l'égalité de traitement entre tous les assurés, qu'ils résident ou non à Genève.

Ainsi, une nouvelle disposition du RaLAMal précise que le calcul du revenu déterminant le droit aux subsides des assurés résidant à l'étranger qui sont taxés, à leur demande, selon le barème de l'impôt ordinaire genevois est identique à celui des assurés résidant dans le canton de Genève. Des précisions sont aussi introduites concernant le revenu déterminant des personnes nouvellement assujetties à l'assurance obligatoire de soins dans le canton de Genève, qu'elles soient domiciliées à l'étranger ou qu'elles viennent de s'installer dans le canton en provenance d'un autre canton ou de l'étranger. Enfin, un complément est apporté aux dispositions concernant le calcul des subsides des jeunes assurés âgés de 18 à 25 ans dont les parents sont domiciliés à l'étranger mais exercent une activité lucrative en Suisse.

Ces adaptations permettront au SAM de disposer des règles nécessaires pour traiter les différentes situations.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 45.

Création d'une zone de hameaux à Arare-Dessus

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates afin de créer une zone de hameaux à Arare-Dessus. Elaborés à l'initiative de la commune, la modification des limites de zones ainsi qu'un projet de plan de site visent à confirmer le caractère résidentiel du hameau et à permettre l'adaptation des bâtiments au mode de vie des habitants.



Le projet de plan de site a été mis en procédure. Il devra être approuvé ultérieurement par le Conseil d'Etat, une fois que la modification des limites de zones aura été adoptée par le Grand Conseil.

La protection du hameau a pour objectif d'assurer le maintien des bâtiments qui présentent un intérêt architectural et historique, tandis que le plan de site permet de protéger le hameau et de le transformer dans le respect du caractère des constructions et du site environnant. La préservation du site permettra de conserver les vues et les éléments paysagers caractéristiques.

Les enquêtes publiques relatives au projet de modification des limites de zones et au projet de plan de site, ouvertes du 13 juillet au 13 septembre 2012, ont suscité six observations. Le 22 janvier 2013, le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates a préavisé favorablement les projets, sous réserve d'une modification du périmètre de la zone de hameaux au nord-ouest et de la suppression d'une disposition réglementaire du plan de site.

Le hameau d'Arare-Dessus figure sur la liste des ensembles bâtis en zone agricole qui correspondent à la [définition de hameaux selon le plan directeur cantonal 2030](#).

Pour toute information complémentaire : Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, DALE, ☎ 022 546 60 95.

Changements de conseillères et conseillers municipaux

Dans le courant du mois de mars 2014, le service des votations et élections a effectué sept changements d'élus municipaux.

A Meyrin, Mme Andrea Riman, démissionnaire de la liste « A Gauche toute et couleurs Meyrinoises », a été remplacée par Mme **Andreia Mac Kay Cavadia**.

Par ailleurs, en l'absence de « viennent-ensuite » sur la liste électorale, six élections complémentaires par dépôt prioritaire conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#) ont eu lieu dans les communes suivantes :

A Hermance, M. **Gilles Monnier** a été élu sans scrutin sur la liste « Hermance Réalise » suite à la démission de M. Edmond Gilliland ;

A Plan-les-Ouates, M. **Dominique Tinguely** a été élu sans scrutin sur la liste « Les Verts » suite à la démission de M. Antonio Gambuzza ;

A Veyrier, M. **Olivier Duc** a été élu sans scrutin sur la liste « PLR-Les Libéraux » suite à la démission de M. Philippe Prost ;

A Vernier, M. **François Ambrosio** a été élu sans scrutin sur la liste « MCG – Mouvement Citoyens Genevois » suite à la démission de M. Gabriel Fellegi et Mme **Béatrice Besse** a été élue sans scrutin sur la liste « MCG – Mouvement Citoyens Genevois », suite à la démission de M. Olivier Brouty ;

Enfin, à Perly-Certoux, M. **Stéphane Hilty** a été élu sans scrutin sur la liste « Alternative villageoise de Perly-Certoux » suite à la démission de M. Michel Ramazzina.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
3 avril 10h00	Présentation des comptes 2013 de la République et canton de Genève	Salle de l'Alabama 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Nicolas Merckling (PRE) ☎ 022 327 90 80
4 avril 9h00	Inauguration de Curabilis	Curabilis 22, ch. de Champ-Dollon 1241 Puplinge	DSE DEAS DF	Laurent Forestier (DSE) ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67
8 avril 14h	A Genève, la nature en ville s'apprête à fleurir !	Terre de Pregny Conservatoire et jardin botaniques 1, ch. de l'Impératrice	DETA	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10
10 avril 14h30	Résultats du concours d'architecture pour le site de la caserne des Vernets	Pavillon Sici 45, route des Acacias 1227 Les Acacias	DALE	Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25